



Boîte à outils n°1 : Indicateurs de caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique

Préambule

L'article 67 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) crée à l'article L 121-2-2 du Code forestier le programme national de la forêt et du bois (PNFB). Approuvé par décret n°2017-155 le 8 février 2017, le PNFB 2016-2026 devient le document de cadrage de la politique forestière nationale pour 10 ans, fixant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux fondés sur des indicateurs de gestion durable. Parmi les actions à mettre œuvre, l'équilibre sylvo-cynégétique est un enjeu majeur.

Le PNFB est décliné au niveau régional par un programme régional de la forêt et du bois (PRFB), qui est élaboré par la commission régionale de la forêt et du bois (CRFB). Le PRFB fixe les priorités économiques, environnementales et sociales et les traduit en objectifs. En particulier, il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers, notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique, en intégrant, le cas échéant, un programme d'actions permettant de favoriser l'établissement d'un équilibre sylvocynégétique dans les zones les plus affectées.

En Auvergne Rhône-Alpes, deux fiches actions traitent de l'équilibre sylvo-cynégétique :

- FA n°5.1 : Prévenir et caractériser les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique
- FA n°5.2 : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

La fiche action n°5.1 prévoit notamment l'élaboration d'une boîte à outils n°1 d'indicateurs de caractérisation de l'équilibre sylvo-cynégétique. Cette boîte à outils est l'objet du présent document, qui a été discuté en groupe technique puis a été validé en comité paritaire sylvo-cynégétique.

Elle est complétée par une boîte à outils n°2, issue de la FA n°5.2, qui propose des outils pour maintenir ou rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'objectif de cette boîte à outils n°1 est de proposer des outils pour que forestiers et chasseurs puissent se mettre d'accord en CDCFS sur le niveau de dégâts de gibier en forêt par unité de gestion cynégétique. La double finalité est de pouvoir établir ensemble le bilan annuel des dégâts de gibier en forêt, mais aussi de prévenir les dégâts en informant les chasseurs des zones sensibles sylvoicoles.

Certains outils sont reconnus par tous mais lourds à mettre en place (ICE, diagnostic IRSTEAs). C'est pourquoi il est important d'identifier des outils complémentaires, plus faciles à mettre en

place et qui pourront par ailleurs jouer un rôle de lanceur d'alerte, dont on pourra croiser les résultats pour poser le diagnostic.

1- Les outils d'information concernant la sensibilité des peuplements

1.1- Une fiche de signalement des zones sylvicoles sensibles

Une fiche de signalement permet la saisie des zones sylvicoles sensibles (notamment les zones en régénération) pour informer les détenteurs locaux des droits de chasse, afin de leur permettre d'adapter leur action pour prévenir les risques de dégâts. Les informations prises en compte dans le cadre des plans de chasse seront celles transmises avant la saison de chasse.

Un outil de télédéclaration pourra être utilisé. Il permettra l'accès à ces informations, y compris géographiques, aux partenaires : fédérations départementales et régionale de chasse, ONF, CRPF. Une version imprimable pourra faciliter l'envoi aux détenteurs locaux des droits de chasse. Le modèle de fiche de signalement figure en annexe 1.

Atout : Cet outil est facile d'utilisation (saisie en ligne ou sur une application) et est à la disposition de nombreux acteurs (propriétaires et techniciens forestiers, chasseurs, etc...). Il permet la géolocalisation et l'enregistrement de photos.

Contrainte : Cela nécessite la saisie par le propriétaire de la parcelle. Ce dispositif est particulièrement adapté aux futaies régulières.

2- Les outils de suivi de l'évolution des populations

2.1- Les indicateurs de changement écologique (ICE)

Ils visent à adapter la gestion des populations d'ongulés en fonction de la capacité d'accueil du milieu, via trois types d'indicateurs :

- Les indices d'abondance, qui évaluent la dynamique des populations et dont les protocoles sont basés sur les observations répétées d'animaux (indices kilométriques d'abondance, indices nocturnes...). Ce type d'indicateur est déjà collecté durant les comptages annuels.
- Les indices de performance, qui traduisent les variations de la condition physique des individus d'une population (masse corporelle des faons, taille du squelette, nombre de corps jaunes chez les femelles...). Ce type d'indicateur est déjà collecté lors de la réalisation des plans de chasse.
- Les indices de pression sur la flore, qui caractérisent l'impact du gibier sur le milieu forestier : l'indice de consommation, qui étudie les variations de la pression exercée par les ongulés sur la flore lignifiée d'un massif forestier, et l'indice d'abrutissement, qui suit les variations de la pression de consommation des ongulés sur les semis d'essences forestières. Ils permettent d'obtenir un pourcentage de plants abrutis et frottés parmi l'échantillon.

Cf tableau récapitulatif des indicateurs de changement écologique en annexe 2

Atout : Cet outil est reconnu par l'ensemble des acteurs forestiers et chasseurs, ainsi que par le monde scientifique. Il est utilisable en futaie irrégulière.

Contrainte : Cet outil nécessite un investissement en temps important. Il est nécessaire de suivre ces indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir en tirer des conclusions. : au minimum 3 ans pour pouvoir avoir une représentation fiable de l'évolution des dégâts d'ongulés sur la forêt.

2.2- Les comptages

Utilisé seul, ce type d'indice d'abondance ne permet que d'évaluer la dynamique d'évolution d'une population. Il s'agit de compter chaque année sur la même période un nombre de contacts (nombre d'individus observés) sur une série de circuits dont le nombre et le tracé doivent rester constants durant le suivi et dans le temps (sauf ongulés de montagne). Le même protocole doit être appliqué chaque année.

Pour le chevreuil : indice kilométrique pédestre, ou indice kilométrique voiture sur les surfaces plus importantes

Pour le cerf : indice nocturne, comptage par corps ou au brame dont la fiabilité est remise en cause

Pour le chamois et l'isard : indice d'abondance pédestre

Pour les ongulés de montagne (bouquetin, chamois, isard, mouflon) : parcours d'une zone de comptage avec des observateurs fixes et mobiles. Cette méthode nécessite une préparation minutieuse et un très grand nombre de participants.

Atout : Ces outils sont reconnus comme fiables, à l'exception du comptage au brame et du comptage par corps.

Contrainte : Il est nécessaire de mobiliser beaucoup de personnel sur un laps de temps restreint et à des horaires atypiques (nuit) Il est nécessaire de suivre ces indicateurs sur plusieurs années avec les mêmes protocoles.

2.3- Suivi de l'évolution des tableaux de chasse

Les constats de tir constituent une source sous-utilisée d'information et d'analyse des populations. Le recours aux outils modernes de système d'information permettrait la collecte des constats de tir et de leurs informations dans des bases de données pour des analyses. Les acteurs uniront donc leur effort pour faciliter cette collecte y compris en cours de campagne de chasse. Un bilan à mi-saison de chasse sera fourni aux partenaires forestiers par les fédérations départementales de chasse, grâce aux systèmes de télédéclaration.

Ces données pourront être analysées par les fédérations départementales de chasse : comparaison par rapport aux années précédentes, analyse du calendrier de chasse, analyse du sexe ratio...

Atout : Il y a un intérêt direct pour l'adaptation des plans de chasse des années suivantes.

Contrainte : Le travail d'analyse des données est important.

3- Les outils d'évaluation des dégâts forestiers

3.1- Le diagnostic IRSTEA

L'IRSTEA a mis au point un outil de diagnostic sylvicole, décrit dans le « Guide pratique d'évaluation des dégâts en milieu forestier ». Il permet d'évaluer les dégâts sylvicoles à un instant précis et d'en rechercher les causes.

Atout : Cet outil permet de réaliser une expertise précise, spatialisée et objective de la situation sylvicole en terme de renouvellement des peuplements. Il est reconnu par l'ensemble des acteurs forestiers et chasseurs, ainsi que par le monde scientifique. Il est réalisé par des personnels formés et qualifiés.

Contrainte : Il est lourd à mettre en place et nécessite un investissement en temps particulièrement important (exemple du massif du Donon de 75 000 ha : 250 diagnostics sylvicoles/an et 80 personnes formées). Il n'est adapté qu'à la futaie régulière.

3.2- La plate-forme de déclaration des dégâts de gibier

La plate-forme nationale forêt-gibier permet la saisie de zones de dégâts de gibier par de nombreux acteurs. Elle permet ainsi de multiplier les observations. Il s'agit d'un outil d'alerte.

Cette plate-forme est disponible à l'adresse suivante :

<https://plateforme-nationale-foret-gibier.cartogip.fr/>

La saisie du signalement peut être faite selon 3 modalités :

- Par un gestionnaire suite à un signalement du propriétaire et à un relevé de terrain par ses soins,
- Par le CRPF suite à un signalement du propriétaire et à un relevé de terrain par les soins de l'un de ses personnels techniques,
- Par un propriétaire formé à la méthode Brossier-Pallu avec un chasseur désigné par la fédération des chasseurs.

Les protocoles acceptés pour faire les relevés de terrain sont les suivants : méthode Brossier-Pallu, protocole DSF de 10 grappes de 10, protocole 2009 du CEMAGREF, indice d'abrouissement des ICE, protocole du guide technique du MAA « Réussir la plantation forestière » qui inclut en AuRA une caractérisation de la cause de l'échec (dont notamment les dégâts de gibier).

Dans le cas d'une saisie suite à une concertation propriétaire forestier / chasseur, seule la méthode Brossier-Pallu sera utilisée.

Atout : La télédéclaration permet une facilité d'utilisation (saisie en ligne ou sur une application) et est à la disposition de nombreux acteurs (techniciens forestiers, chasseurs, etc...). Elle permet la géolocalisation et l'enregistrement de photos.

Contrainte : Il est nécessaire de valider les données et donc d'aller sur le terrain, ce qui peut être très chronophage.

3.3- Les enclos-exclos

L'installation d'enclos/exclos sur une même zone donne une image du développement de la régénération avec ou sans la présence d'ongulés. Ils constituent un bon outil pédagogique, qui reflète ce que pourrait être la dynamique forestière hors de la dent du gibier.

Par ailleurs, il existe un protocole ONF qui permet de fournir une donnée quantifiée de l'impact du gibier sur les régénérations et de discriminer ces impacts (consommation des fruits, des tiges, effet sur les différentes essences en cas de mélange). Utilisé seul, ce protocole permet d'avoir une information sur l'état d'équilibre à l'échelle d'une propriété. Utilisé selon le plan d'échantillonnage statistiquement représentatif prévu dans le protocole, il permet d'avoir une information à l'échelle d'un massif.

Atout : Ce dispositif permet de visualiser de façon concrète l'impact du gibier sur la flore. Notamment, il permet de mettre en évidence la disparition de certains types de plants (ex : plantule de sapin pectiné) dont on ne peut constater l'abrouissement lors d'une notation des dégâts. Le coût initial d'installation (800 à 1500 € par enclos/exdos) est compensé par le faible coût de suivi (1 heure de travail par an).

Contrainte : Il est nécessaire d'entretenir le dispositif tout au long de l'expérience. Les travaux sylvicoles doivent être réalisés à l'identique à l'intérieur et en dehors de l'enclos.

3.4- La notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages (méthode ONF)

L'ONF a mis en place une méthode de notation des dégâts de gibier lors des martelages. La notation est faite à la fin du martelage après un échange entre tous les membres de l'équipe. Elle se base sur une qualification précise de l'absence ou de la présence de dégâts forestiers.

Atout : Cette méthode est très peu coûteuse en temps. La limite du diagnostic à dire d'expert est atténuée par la moyenne qui est faite au niveau de l'équipe de martelage.

Contrainte : Les notations doivent être considérées dans leur moyenne à l'échelle du massif et non à l'échelle de la parcelle.

3.5-La notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites

Les agents du CNPF ou des Chambres d'Agriculture se rendent sur le terrain à diverses occasions : instruction de document de gestion durable, instruction de demandes de coupes, conseils individuels, diagnostics santé des forêts (DSF). Apprécier à l'occasion de ces sorties l'impact des ongulés sur le milieu forestier permet une économie de temps et de moyens. Cette notation se fera en suivant un modèle de fiche, joint en annexe 3. Cette fiche de notation pourra également être utilisée par tout « homme de l'art » évoluant en forêt privée, à l'issue d'une formation si besoin est.

Atout : Cette notation effectuée à l'occasion des diverses sorties de terrain permet d'étendre le champ des données en forêt privée.

Contrainte : Notation à dire d'experts, qui pourra être validée par une visite de terrain conjointe forestiers-chasseurs si besoin, pour que le diagnostic soit partagé.

3.6- L'identification d'un déséquilibre lors de l'élaboration d'un document de gestion durable

Les inventaires et le travail d'analyse réalisés lors de l'élaboration des documents de gestion durable en forêts publiques et privées, sont propices à l'identification d'un éventuel déséquilibre

sylvo-cynégétique. Dans ce cas, celui-ci est indiqué sur le document. Le recensement annuel des documents de gestion durable mentionnant un déséquilibre sylvo-cynégétique permet d'identifier les zones sensibles.

Atout : Cette méthode ne nécessite pas de travail supplémentaire.

Contrainte : Le diagnostic est à dire d'expert et n'est pas partagé entre forestiers et chasseurs. Il n'y a pas de méthode précise de définie. Les renouvellements de plans de gestion se font tous les 10 à 20 ans.

3.7- Les contrats cynégétiques et sylvicoles

Ces contrats sont associés à chaque bail de chasse en forêt domaniale et sont signés par le locataire et l'ONF. Ces contrats reposent sur une évaluation partagée de la situation de l'équilibre sylvo-cynégétique, en début de bail puis sur un rythme triennal, à partir des différentes informations disponibles (enclos/exclos, diagnostic de la régénération, révision récente de l'aménagement forestier...).

Atout : Contrat conclu de façon partenariale entre les deux acteurs.

Contrainte : Ce contrat ne s'applique actuellement qu'en forêt domaniale (mais de façon systématique).

4- Les outils de médiation

4.1- La méthode équilibre forêt et gibier (selon Brossier-Pallu)

La méthode équilibre forêt et gibier est une méthode de concertation dont le résultat est partagé, basée sur un dialogue entre les différentes parties prenantes : propriétaires forestiers, chasseurs et administration.

Elle se déroule en 3 étapes, qui peuvent être accompagnées par un médiateur formé à la méthode :

- 1- Savoir constater et quantifier les dégâts
- 2- Analyser les causes du déséquilibre
- 3- Restaurer l'équilibre

Cette méthode est présentée sur le site <https://equilibre-foret-gibier.fr/> à l'aide de vidéos et du Guide pratique de l'équilibre forêt-gibier (téléchargeable).

Cette méthode de concertation locale a pour objet de résoudre un problème local et non de fournir des informations extrapolées à l'échelle d'une UGC ou d'un département.

Atout : Cette méthode peut être mise en place rapidement et est peu coûteuse en temps de personnel. Elle permet d'agir à court, moyen et long termes. Elle vise à faciliter le dialogue entre chasseurs et forestiers, ce qui est indispensable au maintien dans le temps de l'équilibre. Elle se base sur des protocoles d'inventaires éprouvés.

Contrainte : Les acteurs locaux doivent être tous volontaires pour mettre en place la méthode. Un accord local peut être dépendant de la volonté d'acteurs à une échelle plus large.

4. Bilan

Outil	Validation scientifique	Facilité de mise en œuvre
1.1- Fiche de signalement des zones sylvicoles sensibles		OUI
2.1- Les indicateurs de changement écologique	OUI	NON
2.2- Les comptages		NON
2.3- L'analyse des tableaux de chasse		OUI
3.1- Le diagnostic IRSTEA	OUI	NON
3.2- Les fiches dégâts de gibier		OUI
3.3- Les enclos-exclos	OUI (sous réserve d'un protocole partagé et validé en CPSC)	NON
3.4- La notation des dégâts de gibier en forêt lors des martelages	OUI (lorsque la surface prospectée est représentative à l'échelle du massif)	OUI
3.5- La notation des dégâts de gibier en forêt privée lors des visites		OUI
3.6- L'identification d'un déséquilibre lors de l'élaboration d'un document de gestion durable		OUI
3.7- Les contrats cynégétiques et sylvicoles		OUI
4.1- La méthode équilibre forêt et gibier (selon Brossier-Pallu)		OUI

Annexe 1 : fiche de signalement des zones sylvicoles sensibles

Annexe 2 : tableau récapitulatif des indicateurs de changements écologique

Annexe 3 : fiche de notation des dégâts de gibier en forêt privée

**Boîte à outils validée par le comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes,
le 26 juin 2019 à la Tour-de-Salvagny,
puis révisée et validée par le CPSC le 31/03/2022 et le 28/06/2022 à Lyon**